

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT, Théo MORILLON, Bruno GAUTIER

Absente : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO,

Excusée : Mme Laurence LANCERON

Excusé ayant donné procuration : M. Jean-Jacques LOUGEZ à M. Patrick LAFARGE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Proposition de convention de reversement de la taxe d'aménagement de la zone d'activité de la Pointe à l'agglomération de Grand Cognac,
- Proposition de nouvelle convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines avec l'agglomération de Grand Cognac,
- Présentation des rapports de la CLECT du 20/11/2022 sur la gestion des eaux pluviales,
- Proposition d'adhésion à une mutuelle pour le personnel communal,
- Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-Maurice SABATER est nommé secrétaire de séance.

3 - Proposition de convention de reversement de la taxe d'aménagement de la zone d'activité de la Pointe à l'agglomération de Grand Cognac

Monsieur le Maire explique au conseil que la loi de finances du 30 décembre 2021 pour l'année 2022 impose le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes au profit des intercommunalités. Dans la mesure où l'aménagement de la zone d'activité relève d'une compétence exclusive de l'agglomération, le Conseil communautaire a décidé de demander aux communes le reversement de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité.

Monsieur le Maire présente donc la convention proposée par l'agglomération pour valider le reversement de la taxe d'aménagement de la zone d'activité de la Pointe.

Le conseil approuve le principe et la signature de la convention à l'unanimité des présents, 12 pour.

4 - Proposition de nouvelle convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines avec l'agglomération de Grand

Monsieur le Maire explique au conseil que la convention qui lie la commune à Grand Cognac pour la délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines doit être revue pour ne tenir compte que de la part de fonctionnement. Le coût reste fixé à 4€ par habitant et par an.

Les investissements seront traités au cas par cas par des conventions spécifiques le moment venu.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines, à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 – Rapports de la CLECT du 20/10/2022 sur la gestion des eaux pluviales

En lien avec le point précédent, Monsieur le Maire explique que la CLECT a émis de nouveaux rapports pour abroger les précédents concernant les arrangements financiers liés à la délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines. Le coût de 4€ par habitant et par an est validé par la CLECT.

Le Conseil Municipal approuve les rapports de la CLECT du 20/10/2022, à l'unanimité des présents, 12 pour.

6 - Proposition d'adhésion à une mutuelle pour le personnel communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux en janvier 2022, un avis favorable avait été donné sur la participation au risque santé.

Monsieur le Maire explique avoir prospecté auprès de plusieurs sociétés ; Groupama a présenté des garanties avec une cotisation de base de 36 € et des garanties optionnelles supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de la cotisation de base pour les agents intéressés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 – Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle des fêtes. Il propose de ne pas les augmenter pour l'année 2024.

La question se pose pour le forfait chauffage au vu des augmentations du coût de l'énergie. Monsieur LEVEQUE explique avoir fait des estimations du coût du chauffage dans la grande salle pour les dernières locations. Il est constaté des écarts énormes d'une location à l'autre. Il a été constaté qu'à certaines locations le chauffage est utilisé de manière abusive. Des solutions sont à l'étude pour éviter le gaspillage énergétique.

Le Conseil décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2024, soit :

	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	135 €	270 €
Lendemain	70 €	135 €
Week-end	290 €	570 €
Chauffage 1 jour	70 €	70 €
Chauffage forfait week-end	100 €	100 €

Tarif entreprise commerciale 400 € la journée.

Les associations communales : deux locations gratuites par an, la 3^{ème} location à 50 % du tarif de la commune et la 4^{ème} location au tarif habitants de la commune. Chauffage facturé à chaque location. Caution à 500 € dans tous les cas.

8 - Informations et questions diverses

- Travaux RD 15 : les travaux ont commencé par la reprise des réseaux par l'agglomération, et déplacement des compteurs sur le domaine public, en commençant par les voies annexes : rue du Pierrail, Les Arnauds. Fin estimée fin février 2023. Suivront les travaux du pluvial par la commune et l'enfouissement des réseaux par le SDEG et enfin l'aménagement de la voirie.
- Travaux : A Pampreuil au bout de la route de Nanclas et au début du chemin de la Nougeraie des travaux de pluvial et voirie vont être réalisés dans les prochaines semaines.
- Fourrière : Un nouveau délégué doit être nommé au sein du conseil. Monsieur Jérémy AUMONT est nommé à ce poste.
- Correspondant Incendie et secours : La Préfecture demande un référent, Bruno GAUTIER est nommé à ce poste.
- Monsieur le Maire demande à Stéphanie LACOSTE de recenser toutes les personnes sensibles qui pourraient être impactées d'un point de vue médical par les coupures d'électricité envisagées.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2022/030	Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la zone d'activité	Approuvée
2022/031	Convention de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'agglomération de Grand Cognac	Approuvée
2022/032	Rapport n°35 de la CLECT relatif à la gestion des eaux pluviales urbaines et à la régularisation des attributions de compensation suite à l'abrogation	Approuvée
2022/033	Rapport n° 36 de la CLECT relatif au transfert de charges d'investissement pour la gestion des eaux pluviales urbaines	Approuvée
2022/034	Convention de participation aux contrats santé des agents communaux	Approuvée
2022/035	Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024	Approuvée